

## Le programme Lascaux fait peau neuve

Le site Internet du programme Lascaux, comme vous pouvez en juger, est profondément modifié dans son apparence, mais aussi dans sa structure et son contenu. Cette mue est rendue nécessaire par l'évolution du programme lui-même.

Nous achevons une **première phase du programme Lascaux**. Cette phase a permis de dresser un état des lieux des problèmes socio-économiques liés à la terre et à l'alimentation, « de la fourche à la fourchette » pour reprendre une formule convenue. En même temps que cette identification, nous avons cherché à repérer la trame juridique de ces problèmes, à identifier les questions de droit qui se posent et qu'ils posent.

C'est pourquoi nous avons notamment engagé la réalisation d'un code de droit européen de l'alimentation. Nous avons en effet besoin de connaître le périmètre de ce droit et besoin d'en éprouver la cohérence pour mener à bien les analyses juridiques de problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la qualité sanitaire des aliments. Mais, au-delà des questions liées à la qualité des aliments, nous avons également réalisé une typologie plus large des problèmes relatifs à la sécurité alimentaire sur différents continents. Ces problèmes sont bien sûr assez différents, au moins en première analyse, dans les pays du Nord et dans ceux du Sud.

Dans ce cadre, nous avons travaillé, parmi d'autres, sur le droit de l'alimentation, le droit foncier, le droit des affaires, le droit du commerce international, les droits de l'Homme, le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence, le droit public économique...

Nous l'avons fait pour l'essentiel en partenariat avec d'autres, afin de pouvoir toujours nous enrichir d'un regard extérieur. Ainsi avons-nous profité de l'expertise de chercheurs de différents champs du droit en leur soumettant pour analyse des questions posées par les textes de droit alimentaire européen et international. Nous avons aussi travaillé avec le CNAM [sur les questions foncières](#), avec le Secrétariat permanent des droits de l'Homme [sur le droit à la terre et le droit à l'alimentation](#), avec des spécialistes de propriété intellectuelle [sur les modes de valorisation des produits agricoles](#), etc. Ces partenariats ont d'ailleurs existé au commencement du programme, en janvier 2009, à l'occasion d'un colloque organisé par le CREDECO de l'Université de Nice, sur le droit économique et les droits de l'Homme.

Nous continuerons à travailler ainsi, en partenariat avec d'autres, tout spécialement pour mener à bien la **deuxième phase du programme Lascaux**. Il s'agit d'une phase plus conceptuelle, menée en parallèle avec la réalisation d'un dictionnaire de droit agroalimentaire européen et international qui sera publié en français, en anglais et en espagnol. Nous allons arpenter plusieurs champs conceptuels : sécurité, souveraineté, « droits à », développement durable, liberté d'entreprendre. Notre objectif est de proposer des articulations possibles de ces concepts, par une approche à la fois juridique et anthropologique. Quels sont les meilleurs chemins pour faire avancer le droit vers la résolution des problèmes liés à l'alimentation dans le monde ? Comment articuler ces concepts entre eux pour éviter la dispersion du droit qui y est attaché et pour dégager des voies juridiques cohérentes ? Nous devons pour cela travailler

entre chercheurs, mais aussi avec les organisations, en particulier les ONG, qui utilisent ces concepts.

Nous ne manquons pas d'idées. Les collaborations et partenariats vont nous permettre d'avancer. Ce **site internet renouvelé** informera d'ailleurs des étapes à franchir et il rendra compte de nos travaux. Nous y associons un **blog** – [« Le blog du programme Lascaux »](#) – ouvert sur l'actualité juridique, politique, sociale ou économique, sur les opinions, les controverses. Dans cette phase de discussions et de débats, qui suit la première qui était plutôt une phase de constats et d'analyses, nous avons besoin de toutes les imaginations et de toutes les bonnes volontés. **Nous comptons donc sur vous, que vous soyez chercheurs ou citoyens motivés, pour nous contacter sans hésiter, par tous les moyens à votre disposition, et pour entrer dans cette aventure avec nous.**

Cette phase conceptuelle est très importante. En effet, la phase suivante nous conduira cette fois à faire des propositions. Car l'objectif ultime est toujours le même : il s'agit *in fine* **d'imaginer un droit humaniste pour aider la Terre à nourrir l'Humanité.**

---